



A l'occasion du 17 octobre, consacré « Journée mondiale du refus de la misère », les militants du mouvement LST questionnent les politiques du logement développées en Région wallonne.

C'est un regard sur l'évolution du Code wallon du logement, dans sa dernière version d'août 2005, au départ de ce que les personnes et les familles les plus pauvres vivent dans un combat quotidien pour trouver, habiter et garder un logement.

Notre réflexion ne porte pas sur les listes d'attente pour entrer dans un logement social, sur les prix des loyers dans le marché ordinaire (on connaît les montants, énormes au regard des revenus des personnes et familles en situation de pauvreté), ni sur les « affaires » dont on a beaucoup parlé ces derniers temps.

Une réforme du code du logement qui fait suite à des travaux préparatoires de plusieurs années organise les politiques actuelles et les réglementations en matière de logement.

En quoi ce code du logement est-il un outil qui agit réellement sur ce qui fait que de nombreuses personnes et familles éprouvent de grandes difficultés pour accéder à un logement ou tout simplement n'en n'ont pas réellement et vivent à la rue ou dans des abris précaires ?

Nous questionnons brièvement l'histoire des politiques du logement afin de comprendre ce qui à l'œuvre actuellement dans les réformes que nous constatons.

Il semble que les politiques qui prétendent « favoriser la cohésion sociale » consacrent de nombreuses actions dans la gestion et l'accompagnement des plus pauvres. Précisément, à ce niveau nous pouvons craindre qu'une fois de plus les divers services mis en place participent plus à une « stigmatisation » et à un « encadrement » d'une population en situation de pauvreté plutôt qu'au renforcement de la cohésion.

Pourquoi le Code wallon parle-t-il de « cohésion » sociale plutôt que de solidarité ?

A côté de cela, il y a le souci permanent de donner un accès au logement de service public à des ménages aux revenus plus élevés que ceux de la population locataire actuelle. Il y a manifestement une préoccupation de rentabilité des logements de service public qui semble difficile à atteindre dans le cadre de la fonction sociale du logement public.

Pourquoi cette option de rentabilité au niveau d'un service public ?

Par rapport aux citoyens les plus pauvres on est en droit d'attendre une politique qui agit sur les causes qui limitent ou empêchent l'accès au logement pour les plus pauvres.

Ce n'est pas vraiment ce qui se dégage d'une recherche fouillée sur le Code wallon ⁽¹⁾ qui fait glisser la dimension « sociale » du logement de service public dans des pratiques d'accompagnement à travers un patrimoine privé qui est ainsi « socialisé » sans dépense importante pour le décideur, mais avec un coût beaucoup plus lourd pour les pauvres. La Belgique est, en comparaison avec ses voisins, un acteur fort peu généreux en nombre de logements sociaux. L'investissement consenti par la Région wallonne aboutira encore à une diminution du nombre de logements sociaux disponibles pour les pauvres. Que restera-t-il si la volonté, c'est de diminuer la part des logements publics attribués aux personnes qui ont les plus petits revenus ?

Il faut impérativement que les politiques du logement agissent comme régulateur sur un marché très fluctuant qui quant à lui ne garantira jamais un accès à un logement de qualité pour les revenus les plus faibles.

Comment la « privatisation » de la dimension sociale du logement de service public est-elle à l'œuvre ? Cela prépare-t-il l'ouverture des services au grand marché ?

Autant de questions qui devraient être l'objet de débats mais avant cela il faut que la population soit informée.

Il est indécent de la part des décideurs d'avancer des contraintes budgétaires relatives à une politique du logement quand on sait ce qui est « follement » consacré par ces mêmes décideurs pour un grand prix de Formule 1.

¹ « Du point de vue des pauvres, le logement est inaccessible - Les solutions proposées inquiètent au plus haut point », Recherche collective réalisée par des militantes et militants du mouvement LST, 17 octobre 2006, 26 p.